



Avis de la Commission Locale de l'Eau
Mercredi 21 septembre 2022 10h00
Décision CLE n°11-2022

Le 21 septembre 2022, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion s'est réunie dans les locaux de Lannion-Trégor Communauté.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur André Coent, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yann Kergoat, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Hervé Guélou, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté
Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté

Membres excusés :

Madame Gaby Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Gervais Egault, Lannion-Trégor Communauté
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté *ayant donné pouvoir à Monsieur Yann Kergoat*
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Monsieur Hervé Tilly, PNR Armorique
Représentant non désigné, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Gérard Quilin Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor SDAEP
Représentant non désigné, Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)

Etaient présents :

Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne

Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture

Monsieur Jean-Pierre Jacob, Chambre d'agriculture

Monsieur Jean-Luc Pichon, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer

Membres représentés :

Monsieur Yves-Marie Le Lay, Association Côtes d'Armor Nature Environnement *ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice Desclaud*

Membres excusés :

Madame Lechenne, Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Lannion-Trégor Goëlo

Monsieur Jean Acquere, Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières

Monsieur Erwan Daniel, Chambre d'agriculture

Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne

Monsieur Arnaud Stephan, Comité départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes d'Armor

Représentant, Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)

Représentant non désigné, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)

Etaient présents :

Monsieur Marc Lhermite Mission InterService sur l'Eau et la Nature des Côtes d'Armor

Monsieur Pierre Prod'homme Agence de l'eau Loire-Bretagne

Membres excusés :

Monsieur le Préfet Coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)

Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne ou son représentant (DREAL Bretagne)

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant

Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant

Monsieur le Chef de la mission interservice sur l'eau et de la nature du Finistère ou son représentant

Madame le Directeur régional de l'Office français pour la biodiversité ou son représentant

Exposé :

Nourrie des conclusions et des recommandations de la Cour des comptes qui souligne dans son rapport que les résultats précités ont été atteints grâce au travail de concertation mené de longue date sur les territoires, la construction du programme d'action du PLAV3 est le fruit d'un travail commun entre les représentants de l'Etat, les collectivités et la Chambre d'Agriculture.

Les années 2021 et 2022 ont été consacrées à l'élaboration :

- du projet d'arrêté inter-préfectoral définissant le programme d'actions volontaires visant à diminuer les flux de nitrates et les risques de fuite d'azote contribuant à la prolifération des algues vertes des baies de la Lieue de Grève et du Douron, dit arrêté ZSCE (zone soumise à contrainte environnementale)
- du projet de contrat territorial sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes
- du dispositif « boucle vertueuse ».

Ce plan de lutte contre les algues vertes 3 (PLAV3) a été élaboré pour répondre aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et sa disposition 10-A1 et des SAGE Baie de Lannion et Léon-Trégor.

Le contrat territorial sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron 2022-2024, co-porté par Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté comprend 7 volets thématiques.

- Suivi de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral ZSCE
- Agricole (mesures agroenvironnementales)
- Milieux aquatiques (renaturation du milieu)
- Aménagement de l'espace (renaturation du milieu)
- Actions foncières
- Valorisation des produits locaux
- Transversal PLAV (Plan de Lutte contre les Algues Vertes)

L'objectif est d'assurer la continuité des actions du PLAV 2 qui ont été jugées pertinentes, et d'intégrer ou renforcer certaines autres actions.

La mise en œuvre du programme d'action est de la responsabilité de chaque EPCI qui assure le portage technique et administratif du programme d'action sur son territoire.

Pour Lannion-Trégor Communauté, le budget global pour la période 2022-2024 est estimé à 1 043 598 € TTC (soit 347 866 € annuel) pour les bassins versants de la Lieue de Grève dont les 3 principaux postes sont 48% sur le volet agricole, 35% sur le volet transversal et 10 % sur le volet foncier.

Pour Morlaix Communauté, le budget global pour la période 2022-2024 est estimé à 1 045 413€ TTC (soit 348 471 € annuel) pour le Douron dont les 3 principaux postes sont 46% sur le volet agricole, 32% sur le volet transversal et 15% sur le volet foncier.

A cela s'ajoutent, le coût prévisionnel de prestations agricoles subventionnées dans le cadre des dispositifs "boucle vertueuse" et "chantiers collectifs" sur 3 ans qui s'élève à 450 000€ et le coût prévisionnel du ramassage des algues vertes et des épandages sur 3 ans qui s'élève à 1 500 000€.

Avis de la Commission Locale de l'Eau :

Marc Lhermitte (MISEN22) ne prend pas part au vote.

Le décompte des voix est le suivant : 1 « contre » / 4 « abstentions » / 10 « pour » sur 15 votants présents ou représentés.

Le SAGE Baie de Lannion fixe un objectif d'éradication du phénomène de prolifération des algues vertes d'ici 2027.

Le projet d'arrêté ZSCE en consultation ainsi que le contrat territorial sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron sont en cohérence avec les grandes orientations fixées dans le SAGE à savoir :

- le renforcement du volet préventif
- le maintien du volet curatif
- le développement des nouveaux outils au regard du bilan du 1^{er} plan de lutte contre les algues vertes en œuvre au moment de l'approbation du SAGE et du 2^{ème} plan.

La Commission Locale de l'Eau réaffirme la nécessité de maintenir la dynamique collective sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron telle que celle des plans de lutte précédents. Il paraît indispensable de poursuivre :

- les réflexions pour la mise en œuvre dans les plus brefs délais d'une stratégie foncière permettant l'évolution des systèmes vers des systèmes à faibles fuites d'azote, le regroupement parcellaire et les nouvelles installations ;
- l'adoption d'une approche intégrée impliquant davantage les filières. La petite taille des bassins versants et le nombre réduit d'agriculteurs ne permettent pas de mener seul ce changement. Il est attendu de la part de l'Etat une action particulière pour répondre aux enjeux de notre territoire.
- les actions de communication sur les évolutions déjà engagées depuis de nombreuses années par les agriculteurs.

La Commission Locale de l'Eau rappelle l'importance de bénéficier d'un appui du conseil scientifique pour traduire l'objectif d'atteinte du bon état de la masse d'eau littorale FRGC10 en terme de réduction de flux d'azote de printemps et d'été aux exutoires des cours d'eau contributeurs des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron.

La CLE considère que c'est en mobilisant l'ensemble de ces leviers (outils financiers, moyens humains pour l'accompagnement technique et individuel), que le territoire pourra reconquérir la qualité de la masse d'eau littorale Baie de Lannion.

La Commission Locale de l'Eau formule un avis favorable au contrat territorial 2022-2024 des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes.

Madame Annie Bras-Denis

Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion

Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté

